

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20260127-DCM2026-02-DE
Date de télétransmission : 29/01/2026
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation :
21/01/2026**Séance 27 janvier 2026**Date d'affichage :
21/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PORÉE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie, PLANQUE Yves (pouvoir donné à TRAVERS Rémy)

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Délibération n°2026-02 : Convention de partenariat avec la bibliothèque départementale de la Manche

Pour mémoire, la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM) a pour mission d'apporter son concours aux communes et communautés de communes pour le développement de la lecture publique, notamment par le prêt d'ouvrages aux médiathèques, la formation du personnel ou encore l'accompagnement des actions de valorisation du livre.

Le projet de convention soumis à l'avis du conseil municipal, dont un exemplaire est fourni en annexe, renouvelle le partenariat conclu de longue date entre la commune et le conseil départemental pour le développement de la lecture publique.

La convention sera conclue pour une durée de 5 ans.

L'assemblée, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure avec le Département de la Manche la convention de partenariat figurant en annexe, ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 27 janvier 2026.

Le secrétaire de séance,
GUÉRARD Roland



Le Maire,
DENIS Daniel


